



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2018

### Délibération n° 01

**Date de convocation**

14.09.18

**Date d'affichage**

18.09.18

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Objet : Usage des fonds de concours 2018 de Grand Paris Sud**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents :**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – D. ROUSSAUX

**Absents représentés :**

Mme N. GILLES par Mme F. SAVY – M. Y. LERAY par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. G. ALAPETITE – Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.

**Absent :**

M. R. TCHIKAYA

Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5216-5,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT la notification du fonds de concours 2018 attribué à la Commune de Combs-la-Ville par courrier en date du 17 mai 2018 pour un montant de 959 617 € HT,

CONSIDERANT le projet d'affectation de ces crédits au financement, en investissement des travaux de la piscine municipale (50 000 €) prévus à l'opération 2017 AQUA, à la réfection de la place Jean-Baptiste Clément (400 000 €) ainsi qu'à de premières études pour la réalisation d'un dojo (50 000 €),

CONSIDERANT que le coût global des travaux de la piscine municipale est de 10 106 118 €, qui seront financés suivant les détails contenus dans le tableau de l'AP/CP ci-annexé,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'affecter les crédits concernés aux recettes de l'opération AQUA 2017 pour les travaux d'extension et de rénovation de la piscine municipale, aux travaux de réfection de voirie de la place Jean-Baptiste Clément ainsi qu'à la réalisation d'études pour la création d'un dojo,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 septembre 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.